

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 21 juin 2018

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 18

ARRÊTÉ

fixant pour le service des essences des armées, la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification
indiciaire.

Du 6 juin 2018

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines »*.

ARRÊTÉ fixant pour le service des essences des armées, la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 6 juin 2018

NOR A R M E 1 8 5 1 0 1 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Dix annexes.

Texte abrogé :

À compter du 1^{er} août 2018 : Arrêté du 12 juin 2017 (BOC n° 28 du 6 juillet 2017, texte 12) modifié.

Référence de publication : BOC n° 24 du 21 juin 2018, texte 18.

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2004-941 du 3 septembre 2004 modifié, relatif à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires occupant certains postes ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2004 modifié, fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires en service au ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. La nouvelle bonification indiciaire (NBI) prévue par le décret n° 2004-941 du 3 septembre 2004 susvisé est attribuée, dans les conditions prévues par l'arrêté du 3 septembre 2004, aux militaires du service des essences des armées occupant les postes figurant en annexes au présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté prend effet au 1^{er} août 2018 et s'appliquera jusqu'au 31 juillet 2019.

Art. 3. L'arrêté du 12 juin 2017 modifié, fixant pour le service des essences des armées, la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire est abrogé à compter du 1^{er} août 2018.

Art. 4. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général de 2^e classe,
directeur central du service des essences des armées par suppléance,*

Jérôme LAFITTE.

ANNEXE I.

FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-58-01.

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

Chargé de commandement spécifique niveau relatif 7.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Chef de la division performance synthèse.	30
Sous-directeur opérations.	30
Sous-directeur ressources humaines.	30
Sous-directeur achats-finances.	30

Chargé de commandement spécifique niveau relatif 6.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Chef de cabinet.	20

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Chef du bureau maîtrise des activités.	20
Chef du bureau soutien opérationnel et relations internationales.	20
Chef du bureau exploitation pétrolière.	20
Chef du bureau équipements.	20
Chef du bureau fonction immobilière.	20
Chef du bureau achats.	20
Chef du bureau gestion des carrières.	20
Chef du bureau organisation, effectifs et masse salariale.	20

Chargé de mission spécifique niveau relatif 4.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Conseiller à la sécurité transport marchandises dangereuses.	20
Chef de section ressource, distributions de carburants et combustibles.	20
Chef de section personnel militaire.	20
Chef de section soutien des matériels.	20
Chef de section contrats et tarifs.	20

Chargé d'activité spécifique niveau relatif 3.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Sous-officier rédacteur au sein du cabinet.	10
Responsable technique transport de matières dangereuses – Sarrebourg.	10
Contrôleur des matériels de transport des matières dangereuses du centre de ravitaillement des essences – Avord.	10
Contrôleur des matériels de transport des matières dangereuses du centre de ravitaillement des essences - Rennes.	10
Contrôleur des matériels de transport des matières dangereuses de la base pétrolière interarmées – Chalon-sur-Saône.	10
Contrôleur des matériels de transport des matières dangereuses du dépôt essences air – Istres.	10
Contrôleur des matériels de transport des matières dangereuses dépôt essences air – Mont de Marsan.	10
Sous-officier technicien du domaine pétrolier au sein de la section soutien opérationnel.	10
Sous-officier technicien du domaine pétrolier à la section ressources et distribution des carburants et combustibles.	10
Sous-officier technicien du domaine pétrolier à la section maîtrise d'ouvrage des matériels.	10
Contrôleur technique auto et des matériels de transport des marchandises dangereuses à la section soutien des matériels.	10
Sous-officier technicien du domaine pétrolier à la section gestion du patrimoine immobilier.	10
Sous-officier traitant bureau gestion des carrières.	10
Sous-officier traitant formation - reconversion - condition du personnel.	10

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA LOGISTIQUE PÉTROLIÈRES INTERARMÉES.

Chargé de commandement spécifique niveau relatif 7.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Directeur adjoint.	30
Sous-directeur emploi.	20
Sous-directeur administration.	20

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Chef du bureau exploitation.	20
Chef du bureau opérations synthèses	20
Chef du bureau matériels.	20
Chef du bureau infrastructure.	20
Chef du bureau informatique.	20
Chef du bureau finances.	20
Chef du bureau marchés.	20
Chef du bureau ressources humaines.	20
Chef du centre de soutien logistique du service des essences des armées.	20
Chef du dépôt essences marine Brest.	20

Chef du dépôt essences marine Toulon.	20
Chef du dépôt essences air - Istres.	20
Chef de l'échelon de proximité des établissements des essences - Marseille.	10

Chargé de mission spécifique niveau relatif 4.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Chef du dépôt essences aéronavale - Landivisiau.	20
Chef du dépôt essences air - Cazaux.	20
Chef du dépôt essences air - Mont de Marsan.	20
Chef du dépôt essences air - Nancy.	20
Chef du dépôt essences air - Saint-Dizier.	20
Chef du dépôt essences ALAT - Le Cannet des Maures.	20
Chef du dépôt essences ALAT - Etain.	20
Chef du dépôt essences ALAT - Pau.	20
Chef du dépôt essences ALAT - Phalsbourg.	20
Chef du dépôt essences air - Avord.	20
Chef du dépôt essences air - Orange.	20
Chef du dépôt essences air - Orléans.	20
Chef du dépôt essences aéronavale - Lann-Bihoué.	20
Chef du dépôt essences air - Evreux.	20
Chef du dépôt essences air - Villacoublay.	20
Chef du dépôt essences air - Solenzara.	20
Chef du dépôt essences air - Cognac.	20
Chef du dépôt essences air - Luxeuil.	20
Chef du dépôt essences air - Tours.	20
Chef du centre de ravitaillement en essences - Sarrebourg.	20
Chef du centre de ravitaillement en essences - Satory.	20
Chef du centre de ravitaillement en essences - Chaumont.	20
Chef du centre de ravitaillement en essences - Bouy.	20

Chargé de mission spécifique niveau relatif 3.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Chef du dépôt essences – Canjuers.	10
Chef du dépôt essences ALAT - Dax.	10
Chef du dépôt essences – Aulnat.	10

CENTRE D'EXPERTISE PÉTROLIÈRE INTERARMÉES.

Chargé de commandement spécifique niveau relatif 7.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Directeur du centre d'expertise pétrolière interarmées.	30
Directeur adjoint du centre d'expertise pétrolière interarmées.	20

BASE PÉTROLIÈRE INTERARMÉES.

Chargé de commandement spécifique niveau relatif 7.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Directeur de la base pétrolière interarmées (BPIA).	50

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Directeur adjoint de la base pétrolière interarmées (BPIA).	20
Chef du groupement école.	20
Chef du bureau opérations entraînement.	20

Chargé de mission spécifique niveau relatif 4.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Commandant de la compagnie de maintenance.	20
Commandant de la compagnie de commandement et des services.	20
Commandant de la compagnie de soutien pétrolier.	20
Commandant de la compagnie école.	20

ANNEXE II.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-54-01.**

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

Chargé de commandement spécifique niveau relatif 6.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier auprès de l'état-major des armées (EMA).	30

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier auprès de l'EMA - centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) - bureau J4 logistique.	20

ANNEXE III.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-54-02.**

COMMANDEMENT DES OPÉRATIONS SPÉCIALES.

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier.	20

CENTRE DU SOUTIEN DES OPÉRATIONS ET DES ACHEMINEMENTS.

Chargé de mission spécifique niveau relatif 3.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Rédacteur technique pétrolier confirmé.	10

ANNEXE IV.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-57-01.**

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier auprès de l'état-major de l'armée de l'air (EMAA).	20

ANNEXE V.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-55-01.**

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier auprès de l'état-major de l'armée de terre (EMAT).	20

COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

Chargé d'étude spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Adjoint interarmées soutien pétrolier auprès du commandement des forces terrestres (CFT).	20

ANNEXE VI.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-53-01.**

DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT.

Chargé de mission spécifique niveau relatif 6.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier auprès de la direction générale pour l'armement (DGA).	30

ANNEXE VII.

FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-64-01.

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Officier du service des essences des armées auprès de la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD).	30

ANNEXE VIII.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-64-02.**

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

Chargé d'étude spécifique niveau relatif 6.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement auprès du contrôle général des armées (CGA).	30

ANNEXE IX.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-56-01.**

MARINE NATIONALE.

Chargé d'étude spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier auprès de l'état-major de la Marine.	20

ANNEXE X.
**FIXANT POUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES, LA LISTE DES POSTES DANS LES
FORMATIONS D'EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE FONCTIONNEL 0212-66-02.**

SERVICE NATIONAL DES OLÉODUCS INTERALLIÉS.

Chargé de mission spécifique niveau relatif 5.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert de haut niveau du domaine pétrolier auprès du service national des oléoducs interalliés (SNOI).	20

Chargé de mission spécifique niveau relatif 4.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI.	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS.
Expert du domaine pétrolier auprès du service national des oléoducs interalliés (SNOI).	20